



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 22206

Texte de la question

M. Bernard Accoyer demande à M. le ministre des relations avec le Parlement de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend inscrire à l'ordre du jour des assemblées un texte visant à indemniser les personnes contaminées par le virus de l'hépatite C, et ce conformément aux déclarations du secrétaire d'Etat à la santé et aux recommandations du rapport annuel du Conseil d'Etat pour 1998.

Texte de la réponse

Le ministère des relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire qu'à sa connaissance aucun projet de loi visant à indemniser les personnes contaminées par le virus de l'hépatite C n'est prévu au conseil des ministres pour les mois à venir. Le douloureux problème des personnes contaminées par le virus de l'hépatite C est actuellement étudié avec la plus grande attention par la ministre de l'emploi et de la solidarité et par le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale. Cette étude n'étant pas encore achevée, le ministre des relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire qu'aucun projet de loi sur le sujet n'est, à ce jour, prévu au conseil des ministres.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22206

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1998, page 6508

Réponse publiée le : 8 février 1999, page 829